

Bruxelles, le 2 mars 2022
(OR. fr)

6713/22

FIN 271

NOTE POINT "I"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents
N° doc. préc.:	6096/22
Objet:	État prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2023 (section II - Conseil européen et Conseil)

1. Le 23 février 2022, le Secrétariat général du Conseil a transmis au Comité budgétaire le projet d'état prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2023 (section II - Conseil européen et Conseil), qui figure dans le document 6096/22.
2. Le Comité budgétaire a examiné le projet précité lors de sa réunion du 1^{er} mars 2022.
3. Il a décidé de revoir l'état prévisionnel susmentionné à un stade ultérieur, lorsqu'il préparera l'adoption de la position du Conseil sur le projet de budget pour 2023. Un projet de déclaration figure à l'ANNEXE 1.

4. À l'issue de son examen, le Comité budgétaire est convenu de suggérer au Comité des représentants permanents:
- d'approuver l'état prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2023 (section II - Conseil européen et Conseil) qui figure dans le document 6096/22;
 - d'inscrire à son procès-verbal le projet de déclaration qui figure à l'ANNEXE 1;
 - d'approuver le projet de lettre à la Commission qui figure à l'ANNEXE 2.
-

**PROJET DE DÉCLARATION DU CONSEIL À INSCRIRE AU PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU COREPER**

"L'établissement de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2023, qui sera inclus dans le projet de budget présenté par la Commission conformément à l'article 314, paragraphe 1, du TFUE, est sans préjudice de la position du Conseil sur le projet de budget du Conseil européen et du Conseil qui doit être adopté conformément à l'article 314, paragraphe 3, du TFUE. Le Conseil reverra cet état prévisionnel lors de l'adoption de sa position, en tenant compte notamment d'éventuels éléments nouveaux survenus après son établissement et de l'approche horizontale concernant les dépenses administratives des institutions."

PROJET DE LETTRE

du : Président du Comité des représentants permanents

à la : Présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Le Comité des représentants permanents a approuvé ce jour l'état prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2023 (section II - Conseil européen et Conseil)¹, en vue de son inclusion dans le projet de budget pour 2023.

(Formule de politesse)

¹ Doc. 6096/22.